

CORONAVIRUS : REGARDS SUR UNE CRISE

La série de contributions "Coronavirus : regards sur une crise" de Terra Nova s'efforce de mettre en partage des réflexions, témoignages et questionnements suscités par la pandémie de Covid-19 et ses multiples conséquences. Nous avons souhaité à cette occasion ouvrir nos pages à de nombreux partenaires extérieurs d'horizons variés, témoins, acteurs, experts et constituer ainsi un laboratoire intellectuel à ciel ouvert. Les idées qui y sont exposées ne reflètent pas toutes les positions collectives de Terra Nova.

LES FAMILLES MONOPARENTALES À L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS

24 avril 2020 | Par Laure Skoutelsky, déléguée nationale de l'association « Parents solos et compagnie »

Les familles monoparentales ont fait une timide apparition sur la scène médiatique à la troisième semaine de confinement parce que leurs enfants étaient refoulés de certains magasins. Il a fallu un communiqué du Défenseur des droits^[1] suivi de la mise en place d'un dispositif de signalement des enseignes contrevenantes^[2] par le Secrétariat à l'Égalité Femmes/Hommes et contre les discriminations pour que les parents solos soient acceptés, non à titre dérogatoire mais parce qu'ils ne pouvaient faire autrement.

Si l'on exclut ces incidents, les médias – notamment télévisés – n'accordent aucune attention particulière aux familles monoparentales sous l'angle du confinement. Seuls quelques articles ou sujets sur cette question apparaissent de temps en temps, en particulier dans la presse régionale^[3]. Qui s'interroge sur cette question que personne ne pose : comment faire tout.e seul.e ce qui aujourd'hui est déjà difficile quand on est deux ?

[1] [Le Défenseur des droits alerte sur des refus d'accès aux supermarchés opposés aux enfants](#)

[2] 800 signalements au 18 avril selon le Secrétariat à l'Égalité

[3] « Courses, télétravail : le confinement plus dur à vivre pour les parents célibataires », RCF Anjou ; « Face au confinement, les parents seuls « ne peuvent compter que sur eux-mêmes », France Info-TV

Nous ne parlons pourtant pas d'une population en nombre marginal. Alors qu'elle touchait déjà 800 000 familles en 1990, la monoparentalité^[4] en concerne désormais le double, 1,6 millions en 2011. Soit une famille sur cinq. 21% des enfants mineurs (près de 2,6 millions) vivent en famille avec un seul parent et, dans 85% des cas, il s'agit de leur mère.

Ainsi, comme pour bien d'autres sujets où la crise que nous traversons joue un rôle de miroir grossissant, le confinement met en lumière les deux problématiques majeures des parents solos : leur stigmatisation et la méconnaissance des difficultés engendrées par la situation de monoparentalité.

La stigmatisation des familles monoparentales ne ressort pas du domaine de la morale. Tout le monde aujourd'hui accepte cette situation qui devient banale, comme les chiffres précités l'attestent. A tel point qu'on n'imagine pas s'y attarder comme c'est observé dans un rapport fondamental du Conseil de l'Europe^[5] sur la santé des familles monoparentales : « *Les travaux de recherche sur l'aide sociale et les stratégies à appliquer après que l'on ait reçu la garde d'un enfant sont malheureusement assez rares. On ne sait que peu de choses sur la façon dont les gens s'organisent et parviennent à traiter simultanément plusieurs problèmes et à mener de front plusieurs activités.* »

Un vrai paradoxe. Car la famille monoparentale reste différente, incomplète. La norme de la parentalité s'impose : il faut deux parents pour « faire famille ». On en veut comme illustration la représentation médiatique – encore une fois – de la famille depuis plus d'un mois de confinement. Elle est la plupart du temps composée d'un couple, avec un à trois enfants. Qui réussissent à survivre à la crise sanitaire avec le sourire et dans la bonne humeur.

Cette a-normalité qui conduit à la stigmatisation, Jean-François Legoff, psychiatre en Seine-Saint-Denis, la décrivait parfaitement dans un remarquable article^[6] : « *La stigmatisation des familles monoparentales passe par des discours et des attitudes qu'il est parfois difficile de percevoir derrière les appels à la tolérance, l'éloge de la diversité et les propositions d'aide. [...] Ainsi ces familles sont reléguées en « dernier choix » sur le marché radieux des « nouvelles familles ». Elles sont systématiquement considérées comme des familles incomplètes porteuses de risques sociaux, familiaux et psychologiques ; même leur droit à s'appeler « famille » est contesté, il ne s'agirait plus que d'un « foyer » »*

[4] INSEE : Une famille monoparentale est une famille comprenant un parent isolé, vivant sans conjoint cohabitant, et avec un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant).

[5] "Les aspects psycho-sociaux des familles monoparentales", Conseil de l'Europe, 2014

[6] Jean-François Legoff, « La stigmatisation des familles monoparentales » - Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles » <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2011-4-page-45.htm>

Cette stigmatisation vécue dans différents domaines de la vie quotidienne, participe de l'invisibilité des parents solos. Notamment auprès des services qui pourraient les aider : « *Les familles monoparentales souffrent trop souvent de discriminations et de préjugés (par exemple, dans l'accès à l'emploi, au logement, aux services de garde d'enfants). Les comportements négatifs de la part de ceux-là même dont le rôle est d'aider et de conseiller les parents seuls peuvent entraîner un rejet de cette aide et de ces conseils.* »^[7]

C'est donc par le non recours aux droits que commence une spirale pernicieuse car les parents, conscients de ces regards et préjugés, sensibles aux mots qui les accompagnent, préfèrent ne pas s'y exposer. Cette situation, conjuguée avec les contraintes de l'organisation quotidienne et l'absence de répit, conduit à un isolement social et psychologique redoutable. On imagine donc facilement aujourd'hui, à l'heure du Coronavirus, coupées de leur réseau familial et social, que nombre de familles se trouvent dans des situations extrêmement compliquées voire dramatiques.

Ainsi dans le silence médiatique, des aides-soignantes et des auxiliaires de vie - qui continuent de travailler - par choix ou par nécessité - laissent leurs enfants seuls à la maison ou quand elles le peuvent les confient à leurs familles.. D'autres, des mères en télétravail se retrouvent confinées avec leurs enfants 24 heures sur 24 car le conjoint reste trop loin pour envisager le relais habituel du droit de visite et d'hébergement.^[8] Les semaines alternées se révèlent un casse-tête logistique par temps de confinement, quand toutes les mobilités deviennent difficiles à organiser. Certes, toutes les familles monoparentales ne vivent pas les mêmes difficultés mais les témoignages qui abondent révèlent un nombre de situations tel qu'elles ne relèvent pas de l'anecdotique.

La seconde raison de l'invisibilité des parents solos est à mettre sur le compte d'un profil commun à l'immense majorité d'entre eux, les hommes comme les femmes, quelle que soit l'origine de leur monoparentalité (veuvage, séparation, célibat...). Une volonté chevillée au corps de « réussir tout-e, seul-e » ce que d'autres parviennent à faire à deux. La réaction la plus courante en ligne à l'annonce du confinement se résume à cette formule désabusée : « *On est confiné toute l'année et on se débrouille toujours tout seul de toute façon* ». C'est le deuxième paradoxe de la monoparentalité : les premier-e-s concerné-es par la situation refusent de parler de leurs difficultés car ils/elles ne veulent pas être considéré-e-s comme des « victimes ».

[7] "Les aspects psycho-sociaux des familles monoparentales", Conseil de l'Europe, 2014

[8] « Solo et confinée », témoignages sur le site <https://parents-solos-compagnie.org/ts-solos-compagnie.org>

Un paradoxe cependant tout relatif à mettre en relation avec la stigmatisation de leur situation qui ne les encourage pas à faire part de leurs problèmes. L'affaire de l'accès aux magasins en est un parfait exemple.

On pourrait le formuler d'une autre façon : les parents solos sont des gens solides et combatifs (et non fragiles au sens institutionnel), dotés de compétence et de ressources vivant en revanche des situations de vulnérabilité et de précarité. Et ce sont ces deux aspects qu'ils voudraient voir reconnus. Force aujourd'hui est de constater que ce n'est pas le cas et la situation de monoparentalité reste dans l'angle mort des politiques publiques. Si l'on excepte l'amélioration du recouvrement des pensions alimentaires prévue au 1er juin[9] et l'ASF[10], la prise en compte de cette situation familiale ne fait l'objet d'aucune attention particulière dans les dispositifs d'aide sociale.

Quelles sont ces difficultés ?

Les parents solos rencontrés lors de l'étude[11] à l'origine de la création de l'association *Parents solos et Compagnie* ont permis d'en dresser une première liste avec un ordre de priorité. La première difficulté reste d'abord le poids des responsabilités familiales qui épuisent et son corollaire la responsabilité éducative. La seconde, les relations tendues avec les institutions sociales et éducatives ; on n'y reviendra pas. La troisième, on ne s'en étonnera pas, reste celle de la question économique.

C'est cette dernière dimension qui a fait irruption sur la scène politique et médiatique dans la crise des gilets jaunes de l'hiver 2018-2019. Avec l'apparition sur les ronds points de mères solos faisant part de leur détresse. Qu'on peut approcher en quelques chiffres[12] :

- 40% des mères de famille monoparentales sont inactives
- Lorsqu'elles sont actives, 15% d'entre elles sont au chômage ; près de deux fois plus que l'ensemble des femmes actives
- Un tiers de celles qui travaillent occupent un emploi à temps partiel subi
- 61% d'entre elles occupent des emplois d'employés et d'ouvrières contre 49% des femmes en couples

Sans oublier qu'une famille monoparentale sur trois vit en-dessous du seuil de pauvreté.

[9] Mise en place du Système d'Intermédiation Financière géré par les CAF

[10] Allocation de Soutien Familial versé en cas de non solvabilité de l'ex conjoint. 115, 99 par enfant

[11] Constitution d'un réseau d'appui et d'entraide pour les familles monoparentales - Etude de faisabilité

[12] DRESS 2015 : Les familles monoparentales depuis 1990 ; Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?

Vulnérabilité et précarité sont aujourd'hui les deux maîtres mots qui correspondent à la situation devant l'emploi des parents solos et particulièrement des femmes. Car cette question reste genrée. Lorsqu'elles sont en emploi à temps complet elles occupent majoritairement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Quelques chiffres rappellent l'ampleur du problème [13] : « infirmières (87 % de femmes) et aides-soignantes (91 % de femmes), mais aussi des aides à domicile et des aides ménagères (97 % de femmes), des agentes d'entretien (73 % de femmes), des caissières et des vendeuses (76 % de femmes)... » Combien de mères seules parmi ces travailleuses ? Certainement plus de 21% des familles, chiffre global de la monoparentalité.

Le champ de l'emploi est un lieu essentiel où se joue sur des plans très variés toute la gamme des difficultés liées à la monoparentalité. Quel que soit le niveau de qualification, du plus bas jusqu'au plus élevé, le premier handicap d'un parent solo, en particulier quand on est une femme, reste celui d'avoir des enfants. Se retrouver seul.e à éduquer ses enfants s'apparente à une situation de handicap social, car la charge d'enfant fait obstacle à certains emplois (disponibilité, amplitudes horaires), limite les perspectives de carrière, contraint les moins qualifié.es à accepter des temps partiels ou des emplois aux temps hachés.

Alors quelles solutions pour le « jour d'après » ? Quelques-unes sont bien identifiées et n'ont de chances d'aboutir qu'avec la conjugaison d'une volonté affirmée des pouvoirs publics et une compréhension des enjeux pour les entreprises.

- La prolongation des aides à la garde d'enfants -qui s'arrête aujourd'hui aux 6 ans révolus - pour les parents solos jusqu'à l'entrée des enfants au collège ;
- Le versement des allocations familiales dès le premier enfant pour les parents solos ;
- La reconnaissance de la situation de monoparentalité dans l'entreprise par l'aménagement des postes de travail et notamment des horaires.

Mais aujourd'hui, l'angoisse est terrible. Pour celle en télétravail qui n'arrive plus à suivre ses cours de formation professionnelle voire même qui y est incitée. Pour l'autre, vivant de missions d'interim désormais privée de l'essentiel de ses revenus.

[13] Coronavirus : Il faut « revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine », *Le Monde*, <https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/18/covid-19->

Pour celles qui restent confinées et qui ne sortent pas, une démarche proactive doit être engagée, comme pour les personnes reconnues comme vulnérables afin de s'assurer si, comme elles le répètent souvent, « elles tiennent le coup parce qu'elles sont des guerrières ». Et si nécessaire de leur procurer le répit dont elles ont besoin.

Des points de vigilance doivent être observés concernant les familles monoparentales dans lesquelles ne rentre qu'un seul salaire. Car fragilisées par leur précarité, les mères de familles solos hésitent à faire valoir leur droit.

- Le risque de *burn-out* pour les parents en télétravail ;
- Le respect par les employeurs du versement de la part patronale, ce qui n'est pas toujours le cas^[14] ; il en va de même pour le chômage partiel.

La fin du confinement ne marquera pas la fin des difficultés. Car se profile le problème de la garde des enfants notamment scolarisés en maternelle qui ne feront pas leur rentrée tout de suite alors que leurs parents devront retourner travailler. Typiquement le cas d'enseignantes, mères solos d'enfant de cette tranche d'âge. Le réseau personnel ne suffira pas. Les solutions doivent être trouvées. Maintenant.

[14] "Je me sens trahie" : des mères privées du maintien de salaire promis en cas de garde d'enfants pendant le confinement France Info TV-8-04